

Résolution présentée par la délégation de la :

REPUBLIQUE DES PALAOS

THÈME : DEVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : PROTECTION DE LA POPULATION DES LITTORAUX CONTRE LA
MONTEE DES EAUX

L'ASSEMBLEE GENERALE,

- Constatant que le niveau des océans augmente d'environ 0,2 mm par an à cause du réchauffement climatique avant tout dû à la combustion des énergies fossiles.
- Déplorant que ce phénomène tend à s'accélérer dans les années à venir malgré les politiques de réduction des émissions de CO2 par les COP.
- Se préoccupant de l'avenir des littoraux, au bord desquels vivent 60 % de la population mondiale, et de l'existence même des Etats insulaires.
- Alarmée : par le manque de moyens financiers de certaines nations pour anticiper et résoudre seules ce problème.
- Regrettant le manque de collaboration internationale et d'entraide entre les pays.
- Soulignant qu'il est nécessaire et du devoir des Etats du monde entier d'assurer la protection des populations qui risquent d'en être touchées.
- Décide de la construction d'îles artificielles pour loger la population des Etats insulaires et littoraux dont l'habitat sera submergé. Celle-ci devra être financée par un **Fond blanc** dont l'argent proviendra d'une taxe sur les émissions carbone proportionnelle à la puissance des nations et à leur pollution historique.

Le texte français fait foi